



## Séance publique du jeudi 15 décembre 2016

Convoqué le jeudi 8 décembre 2016, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le jeudi 15 décembre 2016 à 18H00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe Saurel

### Présents :

Fabien ABERT, Lorraine ACQUIER, Luc ALBERNHE, Rémi ASSIE, Sophia AYACHE, Guy BARRAL, Valérie BARTHAS-ORSAL, Maud BODKIN, Sabria BOUALLAGA, Anne BRISSAUD, Nancy CANAUD, Gérard CASTRE, Mylène CHARDES, Robert COTTE, Titina DASYLVA, Michaël DELAFOSSE, Véronique DEMON, Jean-Marc DI RUGGIERO, Jacques DOMERGUE, Michèle DRAY-FITOUSSI, Christian DUMONT, Abdi EL KANDOUSSI, Julie FRÊCHE, Vincent HALUSKA, Stéphanie JANNIN, Sonia KERANGUEVEN, Pascal KRZYZANSKI, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Chantal LEVY-RAMEAU, Nicole LIZA, Audrey LLEDO, Henri MAILLET, Mustapha MAJDOUL, Jérémie MALEK, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Patricia MIRALLES, Jean-Pierre MOURE, Caroline NAVARRE, Véronique PEREZ, Thibault RASSAT, Patrick RIVAS, Cédric de SAINT-JOUAN, Samira SALOMON, Marie-Hélène SANTARELLI, Philippe SAUREL, Séverine SCUDIER, Sauveur TORTORICI, Henri de VERBIZIER, Annie YAGUE, Rabii YOUSOUS.

### Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Françoise BONNET, Christophe COUR, Jean-Luc COUSQUER, Clare HART, France JAMET, Alex LARUE, Chantal MARION, Dominique MARTIN-PRIVAT, Brigitte ROUSSEL-GALIANA, Bernard TRAVIER.

### Absents :

Djamel BOUMAAZ, Perla DANAN, Patrick VIGNAL.

## MONTPELLIER GRAND COEUR Instauration d'un périmètre d'étude "Foch - Comédie" Art. L.421-1 du code de l'urbanisme

Monsieur le Maire, Philippe SAUREL, rapporte :

La rue Foch, située au cœur de l'Ecusson, autrefois rue Nationale, est la première percée "haussmanienne" effectuée dans la ville. Elle traverse le centre ancien d'est en ouest dans l'axe des jardins du Peyrou et de l'arc de triomphe, jusqu'à son centre, point haut de la Ville. Elle devait rejoindre l'esplanade, mais la dureté foncière dans le quartier Jacques-Cœur, stoppa net l'avancée de la saignée qui s'arrête à la rue de l'Aiguillerie.

Elle permet une connexion avec les axes majeurs du centre historique, et notamment la rue de la Loge vers la place de la Comédie. C'est par ailleurs la seule pénétrante circulée de l'aire piétonne qui joue un rôle de « colonne vertébrale » distribuant de part de d'autre des lieux emblématiques tels que les places de la Canourgue et Chabaneau, le Carré Sainte-Anne,...

Sur cet axe majeur sont implantés des monuments et des bâtiments importants du patrimoine historique de Montpellier comme le palais de justice, temple néo-antique, achevé en 1850 ; la préfecture, d'architecture classique (1865-1870) greffée sur l'ancien Hôtel de Gange (1686) et encore les halles Castellane, établies en 1869, sur l'emplacement traditionnel des marchés depuis le moyen-âge et première construction utilisant l'architecture métallique à Montpellier. A ces hauts lieux montpelliérains s'ajoutent encore la fontaine de l'intendance (1775), les 3 passages, entre la rue Foch, la rue de l'Aiguillerie et la rue de la Loge, passage couvert commercial lié à l'opération de percement de la rue Foch, seul exemple à Montpellier de ces lieux urbains à la mode à Paris au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Des études de diagnostic et de projet ont été réalisées entre 2004 et 2006, sans aboutir sur une réalisation effective.

L'avant-place Royale du Peyrou et la ligne 4 du tramway ayant été réalisés, une étude programmatique a été lancée afin de révéler les qualités de la rue Foch, axe majeur, de retrouver un aspect « promenade » depuis le

Peyrou en lien avec les circuits touristiques et marchands du centre-ville, de rendre perméable le nord et le sud de l'Ecusson, en rétablissant une armature pour irriguer et fédérer les différents territoires connexes.

Ainsi, pour envisager l'avenir de cet ensemble, cette étude :

- Analyse et projette l'évolution du tissu commercial et le fonctionnement urbain (fonctionnement de l'aire piétonne, déplacements tous modes, accès aux parkings)
- Programme et dimensionne les besoins urbains de ce secteur pour déterminer un projet global permettant une transformation des usages des espaces publics, les rénover, pour améliorer les liens entre les différents quartiers du centre de l'Ecusson, renforcer l'attractivité et mettre en valeur le patrimoine (avant d'engager une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements);
- S'assure de la faisabilité économique et opérationnelle, notamment pour phaser dans le temps ces différentes mutations.

Afin de ne pas compromettre ces aménagements futurs et de mettre en cohérence les différents projets, il s'avère dès aujourd'hui nécessaire d'instituer un périmètre d'étude au sens de l'article L.421-1 du code de l'urbanisme. La délimitation précise du périmètre est jointe en annexe de la présente délibération.

Cette disposition permettra à la collectivité, le cas échéant, d'opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet d'aménagement qui sera envisagé.

**En conséquence, il est proposé au Conseil municipal:**

- de prendre en considération l'étude lancée sur le secteur « Foch - Comédie » ;
- d'instituer un périmètre d'étude, ci annexé, délimitant les terrains concernés par l'opération conformément aux dispositions de l'article L.421-1 du code de l'urbanisme ;
- d'autoriser M le Maire, son représentant, ou Madame l'Adjointe déléguée, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Le Conseil adopte.**



**Pour extrait conforme, Monsieur le Maire,**

**Philippe SAUREL**

**Publiée le : 16 décembre 2016**



# Périmètre d'étude Foch-Comédie

Annexe à la DCM

